

Petite mise au point sur le PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Obligatoire par décret du 28 juin 2016, il se doit d'être coconstruit avec les associations et les habitants. C'est dire si l'ASEVI était bien inspirée en proposant, dans le VAV 147 de 2014, la création d'un atelier Ville-Énergie ouvert à tous les Villebonnais. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas soutenu ce projet ?

Des ateliers de co-construction ont été organisés par la CPS (communauté Paris Saclay), en février et mars 2018. Le représentant ASEVI était le seul Villebonnais à participer à ces ateliers. Il est vrai qu'aucune information n'avait filtré dans la commune, même pas un entrefilet dans le VAV. La CPS a retenu 126 actions et 9 axes stratégiques.

Au Conseil municipal de novembre 2020, la Municipalité présente sa déclinaison communale du PCAET. 53 actions sur les 126 identifiées par la CPS, mais aucune action de l'axe stratégique « produire et distribuer des énergies renouvelables et récupérer les cha-

leurs fatales » alors que les objectifs pour 2030 sont : - 34 % de gaz à effet de serre, - 23 % de consommation d'énergie et + 17 % d'énergie renouvelable par rapport à 2015. Pouvons-nous globalement atteindre ces objectifs sans travailler au niveau local sur cet axe ?

Parmi les actions retenues, 2 sont réclamées par l'ASEVI depuis de nombreuses années : mettre en œuvre un plan de lutte contre le ruissellement et les inondations et lutter contre l'artificialisation des sols. Les actions doivent être élaborées dans le cadre d'ateliers participatifs. En fait, seuls les ateliers sur l'éclairage public et le plan vélo seront réellement participatifs. Les participants aux autres groupes de travail sont déjà nommés. Sur quels critères ? Pourquoi n'a-t-on pas proposé à l'ASEVI de participer au groupe de travail sur les inondations ? rappelons que l'ASEVI anime le collectif des associations de la vallée de l'Yvette sur la thématique de l'eau et elle est membre de la CLE Orge-Yvette.

Michèle Loeber, Présidente

Tél. 01 60 10 63 77 - www.asevi.net